

L'Algérie a tenté en vain d'avorter le projet de résolution du Parlement européen

Les autorités algériennes a tenté, sans succès, à travers sa Mission auprès de l'Union européenne d'avorter le projet de résolution du Parlement européen sur la situation des droits de l'homme en Algérie.

En effet, 18 novembre soit 8 jours avant l'adoption de la résolution, le chargé d'affaires à la Mission algérienne auprès de l'Union européenne (UE), M. Foufik Mahi a dressé une lettre ([Lire la lettre](#)) au président de la délégation pour les relations avec les pays du Maghreb au sein du Parlement européen pour exprimer le souhait de l'Algérie de limiter les discussions sur les questions des droits à l'homme à l'intérieur de la Commission parlementaire mixte (Algérie-UE).

''Des démarches sont entreprises par certains eurodéputés pour retenir le principe d'un débat autour d'un projet de résolution sur la situation des droits de l'homme en Algérie, dans un contexte national, international et bilatéral bien particuliers'', lit-on dans la lettre.

Cette dernière tente de convaincre la partie européenne des avancées démocratiques réalisées par l'Algérie dernièrement. ''Au plan national, l'Algérie, qui a organisé l'Election présidentielle le 12 décembre 2019 dans un cadre légal transparent consacré par la mise en place de l'Autorité nationale indépendante des élections, a engagé une série de réformes politiques, dont la première étape a été couronnée par l'adoption par le peuple de la nouvelle Constitution, lors du référendum du la novembre 2020'', indique-t-elle. Elle ajoute : ''Cette première phase de réformes a été effectuée, en réponse aux attentes du Hirak, mouvement de protestation populaire contre un 5è mandat du Président sortant, dans un esprit de renforcement de l'Etat de droit, d'équilibre des pouvoirs, de renforcement de la transparence de la vie publique et surtout de consolidation des libertés et droits fondamentaux''.

Au plan bilatéral, enfin, cette démarche intervient, selon la même source, dans un ''Momentum'', marqué par la reprise des contacts bilatéraux entre l'Algérie et l'Union Européenne au plus haut niveau politique, dont les échanges qu'ont eus le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et le Président du Conseil de l'UE, Charles Michel, en janvier dernier, en marge de la Conférence de Berlin sur la Libye.

Pour les autorités algériennes, la Commission parlementaire mixte (CPM) Algérie-UE, instituée en juin 2018, constitue le cadre idoine d'échange parlementaire, y compris sur les questions liées aux droits de l'homme. ''Celle-ci peine, malheureusement, à tenir sa première session après deux reports, le premier à la demande de la partie algérienne et le second, suite à celle de la partie européenne'', déplore la même source.

Elle enchaîne :'' S'agissant des questions liées aux droits de l'homme en Algérie que certains eurodéputés souhaitent soulever, je dois souligner que la révision constitutionnelle du 1er novembre 2020, apporte une série d'amendements, à même de renforcer l'état des libertés individuelles et collectives''.

Pour le gouvernement, toutes les libertés sont respectées en Algérie. ''Outre la consécration des libertés d'opinion et d'exercice des cultes et des autres droits qui s'y rattachent, la nouvelle Constitution a, à titre non exhaustif et d'illustration, instauré, pour la première fois, le régime déclaratif, quant à la création d'associations et à l'exercice des libertés de réunion et de manifestation, ce qui constitue un saut éminemment qualitatif, en la matière''.

Enfin, les rédacteurs de la lettre soulignent que ''la longue tradition d'échanges que nous avons tant avec la DMAG, qu'avec le Parlement Européen, mérite d'être poursuivie, sur les bases juridiques instituées par les deux parties, dans un climat serein et constructif''.

Cette lettre a révélé la volonté accrue des autorités algériennes d'éviter l'adoption de la résolution qui a mis le gouvernement dans une situation peu reluisante.